

La CFTC demande le maintien de salaire

Covid-19 : la CFTC-AGRI plus que jamais mobilisée

Bonjour à tous,

La **CFTC-AGRI** est satisfaite de la décision de la Direction générale de suspendre tous les chantiers en cours à l'ONF et ce jusqu'à nouvel ordre. Elle a fait entendre sa voix dans ce sens pour que le maximum de personnes puisse se protéger en respectant le confinement.

Dès début mars, la **CFTC-AGRI** a agi pour que le télétravail soit assoupli et facilité. (Voir notre courrier du 6 mars)

Plusieurs situations se dessinent aujourd'hui pour les salariés de l'ONF :

- ils travaillent sur le terrain, dans le cadre de missions individuelles (principalement le technicien forestier) et dans le respect des gestes barrières

- ils sont en télétravail
- ils sont en arrêt de travail notamment s'ils doivent assurer la garde de leur enfant
- ils sont placés en autorisation exceptionnelle d'absence à titre strictement dérogatoire, jusqu'au 31 mars. Le salaire étant maintenu sur cette période

À compter du 1er avril, l'ONF envisage des mesures économiques d'activité partielle pour les salariés ne pouvant travailler normalement ou télétravailler. Dans ce cadre-là, le code du travail prévoit le paiement d'une indemnité à hauteur de 84 % du salaire net.

Inacceptable pour la **CFTC**, alors que nos collègues fonctionnaires perçoivent l'intégralité de leur traitement.

La **CFTC** demande à l'ONF de prendre à sa charge les 16% restant, afin d'assurer à chaque salarié une indemnité équivalente à 100% de sa rémunération nette.

Lors de la réunion extraordinaire du CSEC du 20 mars le Directeur général s'est engagé à solliciter les Ministères de tutelles afin de trouver un dispositif et un financement permettant aux salariés concernés par le chômage partiel de percevoir 100% de leur rémunération nette (sans indemnités, primes...).

En attendant la décision des tutelles, et en l'état actuel des textes juridiques en vigueur, nous conseillons aux salariés éligibles de privilégier dès le 1er avril l'arrêt de travail pour garde d'enfant.

Les équipes **CFTC-AGRI** restent à votre disposition et mobilisées pour répondre à toutes vos questions. En ces temps de crise sanitaire, n'hésitez pas à joindre vos représentants pour toutes informations que vous jugez nécessaires.

Si toutes les négociations sont reportées à mi-avril, les instances représentatives du personnel continuent à fonctionner. Les comités sociaux et économiques peuvent se tenir en visioconférence si nécessaire.

Dans les prochains jours, il va falloir se montrer solidaire. N'hésitez pas à prendre des nouvelles de vos collègues. Faites-nous part de vos idées et initiatives pour rendre ce confinement moins désagréable, nous pourrions les partager.

Votre équipe **CFTC-AGRI** continuera à vous informer des dispositions prises ultérieurement.

Bon courage à tous en ayant une pensée pour ceux qui continuent à travailler à l'ONF ou ailleurs.

**Pour que demain, ensemble, nous soyons encore
plus forts,
Adhérez et faites adhérer à la CFTC**

Pour la section syndicale.
Le délégué central Eloi SCHNEIDER 06 85 74 78 89

Retrouvez nous sur: <https://cftconf.fr/>

Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez [ici](#)

Envoyé par
 **sendinblue**